

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corrèze

COMMUNE de LESTARDS

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 11

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 27/10/2014

Date d'affichage : 19/11/2014

L'an **deux mil quatorze, le onze novembre, à 09h30**, le Conseil Municipal de la commune **de LESTARDS, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Christophe PETIT**.

Étaient présents : M. Christophe PETIT, M. Michel BARDELLE, M. Robert DEGERY, M. Guy BROUSSELOUX, M. Pascal GAGE, M. Albert GOURDON, M. Alexandre HOCHART, M. Michel DEGERY, M. Roland FOURNIAL, M. Sébastien RIVIERE, Mme Nathalie CROUCHET.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : M. Alexandre HOCHART.

OBJET : MOTION RELATIVE A L'ARRET DES NEGOCIATIONS DES PROJETS DE GRAND MARCHÉ TRANSATLANTIQUE

Considérant les dangers que font courir les traités transatlantiques pour lesquels la Commission Européenne a, dans le plus grand secret, obtenu mandat de la part de tous les Etats membres pour négocier, d'une part avec le Canada, et d'autre part avec les Etats-Unis, des accords visant à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne, les Etats-Unis (TPCI ou TAFTA en Anglais) et le Canada (AEGG) allant au-delà des accords de l'OMC.

Considérant que ces projets de Grand Marché Transatlantique visent le démantèlement des droits de douane restants, entre autre dans le secteur agricole, comme la suppression des "barrières non tarifaires" qui amplifierait la concurrence débridée et empêcherait la relocalisation des activités,

Considérant que ces accords seraient un moyen pour les multinationales d'éliminer toutes les décisions publiques qui constituent des entraves à l'expansion de leurs parts de marché, consacrant la domination des multinationales européennes comme américaines et la domination des Etats-Unis,

Considérant que le Grand Marché Transatlantique serait une atteinte nouvelle et sans précédent aux principes démocratiques fondamentaux qui ne ferait qu'aggraver la marchandisation du monde, avec le risque de régressions sociales, environnementales et politiques majeures,

Considérant que ces projets consacraient la suprématie du droit des affaires sur les autres droits: les lois nationales, européennes, les Constitutions et les Droits fondamentaux ne seraient plus opposables. La souveraineté ne serait donc plus celle des citoyen(ne)s et de leurs représentants élus mais celle de multinationales,